

## DIGNITÉ

[Florence Gruat](#)

in Monique Formarier *et al.*, *Les concepts en sciences infirmières*

Association de Recherche en Soins Infirmiers | « Hors collection »

2012 | pages 156 à 158

ISBN 9782953331134

DOI 10.3917/arsi.forma.2012.01.0156

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/concepts-en-sciences-infirmieres-2eme-edition---page-156.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association de Recherche en Soins Infirmiers.

© Association de Recherche en Soins Infirmiers. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# DIGNITÉ

## **Florence GRUAT**

Infirmière, Cadre de santé formatrice en IFSI, Espace éthique René Dubos Centre hospitalier de Pontoise, Doctorante en éthique, science, santé et société, Département de recherche en éthique, Université Paris-Sud II, Réseau de recherche en éthique médicale, INSERM

## **Présentation**

Le concept de dignité apparaît dans de nombreux textes fondamentaux, principalement philosophiques, législatifs et déontologiques, concernant notamment l'exercice de la médecine et touchant au plus près des valeurs du soin à la personne. Depuis son émergence, la signification du mot et du concept ont beaucoup évolué en occident, tout au long de l'histoire, au gré de l'évolution politique et culturelle de nos sociétés. Ce concept reste à ce jour d'un abord complexe et sujet à controverse. Son utilisation, associée à une absence de consensus sociétal clair concernant son sens, est à l'origine, aujourd'hui encore, de délibérations et de nombreux malentendus. Le concept de dignité appartient à la philosophie morale et politique.

## **Origine du concept**

L'étymologie grecque donne « axioma » comme synonyme strict de « dignitas » et signifie avant tout « ce que l'on juge convenable ». Les termes français « axiologie » (science des valeurs morales) et « axiome » sont directement dérivés de ce mot.

L'étymologie latine du mot dignité se réfère au mot féminin latin « dignitas », dont les traductions sont très nombreuses. Dignitas provient du verbe impersonnel « decet » et renvoie à la notion de convenance et de décence. Le verbe impersonnel decet signifie : « il est bienséant, il est convenable » Son participe présent « decens » signifie « conforme à la bienséance » et a donné décent. Au verbe « decet » correspond l'adjectif « dignus » signifiant « qui mérite » et d'où est issu l'adjectif français « digne ». Le mot dignitas prend alors plusieurs sens. Il désigne en général la qualité particulière d'un sujet ou d'une chose et appelle le respect avec quatre sens principaux :

- le fait de mériter ou d'être digne de quelque chose ;
- la conséquence de ces qualités : considération, estime, prestige ;
- le sentiment de dignité et d'honorabilité ;
- la beauté majestueuse et la noblesse, le mérite et le rang.

Les étymologies grecques et latines sont toutefois concordantes en attribuant au terme dignité le sens d'une qualité éminente, d'une valeur particulière dont est porteur le sujet ainsi désigné et propre à susciter un respect ou à valoir un mérite particulier. C'est pourquoi on a pu employer le terme de dignité pour signifier tout autant la valeur intrinsèque de la nature humaine ainsi que toute autre forme d'excellence, notamment en termes de position et de responsabilité sociale.

## Définitions

Selon le Nouveau Petit Robert de la langue française (2008) : respect que mérite quelqu'un : principe de la dignité de la personne humaine selon laquelle la personne doit être traitée comme une fin en soi. Respect de soi, amour-propre, fierté, tenue.

Selon Pierre Lecocq : « Dans l'Antiquité grecque, la dignité est une vertu politique liée aux fonctions élevées qu'occupaient les citoyens dans leur cité, et d'abord à leur statut d'homme libre. Ainsi, ni les femmes, ni les enfants, ni les esclaves ne pouvaient se voir reconnaître une dignité » (1).

Selon Platon puis Aristote « C'est l'intelligence qui fonde la dignité humaine ».

Selon les stoïciens : « Les idéaux de volonté et de comportement sont à la portée de toute personne rationnelle, quel que soit son statut social, ses talents individuels et sa richesse matérielle. La dignité est un idéal et non un donné, mais c'est un idéal qui dépasse les distinctions sociales conventionnelles » (2).

Commune aux trois grandes religions monothéistes, la dignité est intrinsèque à l'homme. Tous les hommes sont dignes car créés à l'image de Dieu.

Selon Saint-Léon le Grand : « Reconnais, ô chrétien, ta dignité ; et parce que tu es fait semblable à la nature divine, ne retourne pas à ta vilénie ancienne ».

Selon Saint Thomas d'Aquin : « Tout ce qui relève de la dignité doit être attribué à Dieu ».

Selon Pierre Magnard concernant l'idée de dignité à la Renaissance : « La dignité ne s'entendait traditionnellement que selon une distribution hiérarchique tant du monde que de la société ; désormais c'est sur fond de désordre, de subversion des valeurs, d'effondrement des hiérarchies qu'il faut chercher l'honneur de l'homme, comme si la véritable dignité de l'homme était dans l'indignité même » (3).

Selon Emmanuel Kant, ce qui fonde la dignité de chaque personne c'est la présence en chacun de la capacité d'obéir à la loi morale. Dans l'énonciation de la troisième formule de ses impératifs catégoriques, Emmanuel Kant introduit une dimension formelle de devoir par rapport à la dignité. Il montre que c'est la dignité de l'humanité en chaque personne qu'il s'agit de respecter et non pas la dignité de chaque personne : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans celle de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais comme un moyen » (4).

Selon Hegel : « Je ne suis pas humain si je ne suis pas reconnu comme tel par autrui. Le secret de ma dignité se trouve dans le regard qu'autrui porte sur moi. » Cette théorie sera enrichie plus tard par la notion de non réciprocité lévinassienne.

## Attributs

La dignité ne peut se désolidariser du mot respect, respect de soi et d'autrui et par là même du concept de personne, ce dernier associé à l'adjectif humaine lui donne tout son sens.

Ainsi, il est courant et usuel de présenter la dignité comme le respect de la dignité de la personne humaine, tant d'un point de vue philosophique que dans le domaine du droit. Cette constatation s'est affirmée selon une certaine axiologie qui se renforce au quotidien, notamment avec une prégnance toute particulière et fondamentale dans le domaine du soin.

Les attributs sont :

- le concept de dignité ne peut se substituer au respect de la vie, au respect de soi et de celui d'autrui (le respect ici étant un sentiment moral inconditionnel, rationnel et universel) ;
- le concept de personne est étroitement associé de part la valeur absolue, inaliénable, intrinsèque et universalisable chez l'homme de par sa nature humaine (nous rencontrons une personne et non une maladie) ;
- la reconnaissance de l'autre et de son humanité (phénoménologie de l'esprit) mobilise la conscience et la loi morales dans la relation à l'autre d'où la notion de devoir, de responsabilité sans réciprocité (cette notion est particulièrement importante lors de vulnérabilité et de sollicitude dans la dimension du soin) ;
- enfin, le principe d'autonomie demeure fondamental et reste étroitement lié au respect de la dignité quelle que soit la nature, l'état de la personne ou l'accomplissement de ses actes.

### **Utilisation du concept dans la pratique professionnelle**

Le mot dignité apparaît pour la première fois dans la version révisée de 1996 sous l'égide de Bernard Hoerni du serment d'Hippocrate. « J'interviendrais pour les protéger (les personnes) si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité ».

Le mot dignité apparaît dans les lois qui concernent les droits des malades : Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie. Il est également présent dans le décret relatif aux actes infirmiers du 29 juillet 2004.

### **Concepts voisins**

Personne humaine, sujet de droit, humanité, respect, autonomie.

### **Références bibliographiques**

1. Lecoq (P) Approche pratique de la morale. Conférence du 22 mars 2006 Espace Ethique de l'APHP.
2. Canto-Sperber (M) Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. PUF, Paris, 2004.
3. Magnard (P) Questions à l'humanisme. PUF, Paris, 2000.
4. Kant (E) Fondements de la métaphysique des mœurs. Le livre de poche, Paris, 2000.